



A COMPTER DU 17 AVRIL 2020

le laboratoire Biolab Martinique réalisera la recherche de SARS-CoV-2
sur prélèvement nasopharyngé par RT-PCR (biologie moléculaire)



Comment faire réaliser un prélèvement ?

(les indications du diagnostic sont détaillées
dans la fiche de renseignements cliniques)

Les prélèvements se font sur RDV et prescription médicale sur plusieurs sites, **dans le centre à partir du 16 avril, puis dans le nord caraïbe puis enfin le nord atlantique.**

Pour tout renseignement un numéro unique et une adresse mail unique sont mis en place :

0596 51 59 56
de 6h30 à 16h30,
covid@biolabmartinique.fr

LES ÉTAPES :

- Transmettre l'ordonnance et la fiche de renseignements cliniques par Email, MSS, fax 05 96 51 07 26 ou Clikodoc au laboratoire **en précisant les coordonnées du patient (téléphone)**. Les renseignements cliniques peuvent également être notés sur l'ordonnance.

- Une secrétaire médicale rappellera votre patient pour lui fixer un RDV en fonction des places disponibles, sur un site proche de sa commune d'origine.

Si vous êtes dans l'impossibilité de nous transmettre vous-même la prescription, donnez-la au patient en lui demandant de nous appeler au numéro indiqué.



Comment se passe le prélèvement et où est-il traité ?

Le patient est prélevé directement dans sa voiture, il doit porter un masque chirurgical avant et après le prélèvement. Si le patient n'a pas de voiture il peut venir à pied toujours avec un masque chirurgical.

Le prélèvement est identifié sur site et mis sous triple emballage pour acheminement direct sur notre plateau de biologie moléculaire.



Quelles sont les alternatives à la recherche par RT-PCR ?

Actuellement c'est le seul examen pris en charge par la CGSS.

Cependant **des tests sérologiques sont en commande** et devraient être **disponibles fin avril/début mai**. Aujourd'hui, la sérologie n'est pas prise en charge par la sécurité sociale, mais cela devrait changer avant la mise en place du déconfinement.